# CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

## Document contractuel

***À compléter obligatoirement par le candidat et à joindre à son offre technique***

**Rappel juridique :** En application de l'article 35 de la loi Climat et Résilience (août 2026).

Les réponses vagues ou publicitaires ne seront pas prises en compte.

---

### VOLET 1 : Durabilité, réparabilité

#### 1.1. Disponibilité des pièces détachées et réparabilité

- Indiquez la durée minimale (en années) pendant laquelle le fabricant garantit la **disponibilité des pièces détachées** à compter de la livraison :
  - *Réponse du candidat :*

- Décrivez les modalités pratiques d'accès à ces pièces détachées (ex: plateforme de commande en ligne, délais de livraison des pièces) :
  - *Réponse du candidat :*

### VOLET 2 : Logistique de livraison et gestion des emballages

### 2.1. Reprise des emballages de livraison

- Le candidat confirme-t-il qu'il procèdera à la **reprise intégrale et immédiate** de tous les emballages neufs (cartons de protection, palettes, films plastiques) conformément au cahier des charges ?
    - *Réponse du candidat (Oui / Non) :*

### 2.2 Valorisation des emballages de livraison

- Précisez les filières de gestion et de valorisation de ces déchets d'emballage. Le titulaire devra fournir sous 30 jours le bon de dépôt en centre de tri agréé) :
    - *Réponse du candidat :*